

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

AMENDEMENT

N ° AC181

présenté par

M. Cesarini, Mme Degois, Mme De Temmerman, M. Anato, M. Simian, M. Vignal, Mme Bagarry,
M. Claireaux, Mme Marsaud et M. Thiébaud

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.